TABLEAU 18

Appareillage convenant aux atmosphères explosives (Voir les articles 18-090, 18-100, 18-150, 18-190, 18-200, 18-250, J18-100, J18-150, J18-200, J18-250, J18-300 et J18-350.)

CLASSIFICATION DES AIRES	TYPE (DEGRÉ) DE PROTECTION		
ZONE 0	Sécurité intrinsèque (groupe II) Encapsulage (groupe II) Ignifuge (groupe II) Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage À sécurité intrinsèque Degré de protection ^{††}	ia ma da* op is, avec EPL Ga** op sh, avec EPL Ga** Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe I Ga	
ZONE 1	Appareillage acceptable dans une zone 0 Appareillage acceptable dans une classe I, division 1 Ignifuge (groupe II) Sécurité intrinsèque (groupe II) Sécurité augmentée (groupe II) Boitier pressurisé (groupe II) Encapsulage (groupe II) Remplissage pulvérulent (groupe II) Immersion dans un liquide (groupe II) Traçage par résistance électrique Chauffage par traçage à effet pelliculaire Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage Rayonnement optique protégé Degré de protection††	d, db ib e, eb p, px, pxb, py, pyb m, mb q, qb o, ob 60079-30-1, avec EPL Gb** CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Gb** op is, avec EPL Gb** op sh, avec EPL Gb** op pr, avec EPL Gb** Gb	
ZONE 2	Appareillage acceptable dans une zone 0 Appareillage acceptable dans une zone 1 Appareillage acceptable dans une classe I, division 1 Appareillage acceptable dans une classe I, division 2 Type de protection 'n' (groupe II) Boitier pressurisé (groupe II) Sécurité intrinsèque (groupe II) Ignifuge (groupe II) Sécurité augmentée (groupe II) Immersion dans un liquide (groupe II) Encapsulage (groupe II) Traçage par résistance électrique Chauffage par impédance Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage Rayonnement optique protégé EPL ^{††} Autre appareillage électrique [‡]	nA, nC, nL, nR pz, pzc ic dc ec oc mc 60079-30-1, avec EPL Gc** CSA C22.2 n°293.1, avec EPL Gc** cSA C22.2 n°293.3, avec EPL Gc** op is, avec EPL Gc** op sh, avec EPL Gc** op pr, avec EPL Gc** op pr, avec EPL Gc**	
ZONE 20	Appareillage acceptable dans une classe II, division 1 Sécurité intrinsèque (groupe III) À sécurité intrinsèque Protection par le boitier (groupe III) Encapsulage (groupe III) Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage EPL ^{††}	ia Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe II ta ma op is, avec EPL Da** op sh, avec EPL Da** Da	
GROUPE IIIA SEULEMENT	Appareillage acceptable dans une classe III, division 1		
Mai 2021		© 2021 Association canadienne de normalisation	

TABLEAU 18 (SUITE)

CLASSIFICATION DES AIRES	TYPE (DEGRÉ) DE PROTECTION		
	Appareillage acceptable dans une zone 20 Appareillage acceptable dans une classe II, division 1		
ZONE 21	Sécurité intrinsèque (groupe III) Protection par le boitier (groupe III) Boitier pressurisé (groupe III) Encapsulage (groupe III) Traçage par résistance électrique Chauffage par traçage à effet pelliculaire Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage Rayonnement optique protégé EPL ^{††}	ib tb p, px, pxb, py, pyb mb 60079-30-1, avec EPL Db** CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Db** op is, avec EPL Db** op sh, avec EPL Db** op pr, avec EPL Db**	
GROUPE IIIA SEULEMENT	Appareillage acceptable dans une classe III, division 1		
ZONE 22	Appareillage acceptable dans une zone 20 Appareillage acceptable dans une zone 21 Appareillage acceptable dans une classe II, division 1 Appareillage acceptable dans une classe II, division 2 Sécurité intrinsèque (groupe III) Protection par le boitier (groupe III) Boitier pressurisé (groupe III) Encapsulage (groupe III) Traçage par traçage à effet pelliculaire Chauffage par impédance Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage Rayonnement optique protégé EPL ^{††} Autre appareillage électrique [‡]	ic tc pz, pzc mc 60079-30-1, avec EPL Dc** CSA C22.2 nº 293.1, avec EPL Dc** CSA C22.2 nº 293.3, avec EPL Dc** op is, avec EPL Dc* op sh, avec EPL Dc** op pr, avec EPL Dc**	
GROUPE IIIA SEULEMENT	Appareillage acceptable dans une classe III, division 2		
CLASS I, DIVISION 1	Appareillage marqué pour utilisation dans une classe I, division 1† À sécurité intrinsèque Appareillage purgé selon NFPA 496 Appareillage purgé selon NFPA 496 Appareillage acceptable dans une zone 0 Sécurité intrinsèque (groupe II) Encapsulage (groupe II) Ignifuge (groupe II) Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage	Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe I Type X, pour classe I Type Y, pour classe I ia ma da* op is, avec EPL Ga** op sh, avec EPL Ga**	
CLASS I, DIVISION 2	Appareillage acceptable dans une classe I, division 1 Appareillage marqué pour utilisation dans une classe I, division 2† Appareillage purgé selon NFPA 496 Appareillage acceptable dans une zone 0, une zone 1 ou une zone 2 Type de protection 'n' (groupe II) Boitier pressurisé (groupe II) Sécurité intrinsèque (groupe II) Ignifuge (groupe II)	Type Z, for Class I nA, nC, nL, nR px, pxb, py, pyb, pz, pzc ia, ib, ic da, db, dc	

Mai 2021

© 2021 Association canadienne de normalisation

6

TABLEAU 18 (SUITE)

LASSIFICATION DES AIRES	TYPE (DEGRÉ) DE PROTECTION		
CLASS I, DIVISION 2	Sécurité augmentée (groupe II) Immersion dans un liquide (groupe II) Encapsulage (groupe II) Traçage par résistance électrique Chauffage par traçage à effet pelliculaire Chauffage par impédance Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage Rayonnement optique protégé Autre appareillage électrique‡	eb, ec ob, oc ma, mb, mc 60079-30-1, avec EPL Gb ou Gc** CSA C22.2 n° 293.1, avec EPL Gb ou Gc** CSA C22.2 n° 293.3, avec EPL Gb ou Gc** op is, avec EPL Ga, Gb ou Gc** op sh, avec EPL Ga, Gb ou Gc** op pr, avec EPL Gb ou Gc**	
CLASS II, DIVISION 1	Appareillage marqué pour utilisation dans une classe II, division 1 [†] À sécurité intrinsèque Appareillage purgé selon NFPA 496 Appareillage purgé selon NFPA 496	Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe II Type X, pour classe II Type Y, pour classe II	
	Appareillage acceptable dans une zone 20 [§] Sécurité intrinsèque (groupe III) Protection par le boitier (groupe III) Encapsulage (groupe III) Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage	ia ta ma op is, avec EPL Da** op sh, avec EPL Da**	
CLASS II, DIVISION 2	Appareillage acceptable dans une classe II, division 1 Appareillage marqué pour utilisation dans une classe II, division 2 [†] Purged equipment to NFPA 496 Equipment suitable for use in Zone 20, Zone 21, or Zone 22 [§]	Type Z, pour classe II	
	Appareillage acceptable dans une zone 20, une zone 21 ou une zone 22§ Sécurité intrinsèque (groupe III) Protection par le boitier (groupe III) Boitier pressurisé (groupe III) Encapsulage (groupe III) Traçage par résistance électrique Chauffage par traçage à effet pelliculaire Chauffage par impédance Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage Rayonnement optique protégé Autre appareillage électrique‡	ia, ib, ic ta, tb, tc px, pxb, py, pyb, pz, pzc ma, mb, mc 60079-30-1, with EPL Db or Dc** CSA C22.2 No. 293.1, with EPL Db or Dc** cSA C22.2 No. 293.3, with EPL Db or Dc** op is, with EPL Da, Db, or Dc** op sh, with EPL Da, Db, or Dc** op pr, with EPL Db or Dc**	
CLASS III, DIVISION 1	Appareillage acceptable dans une classe II, division 1 Appareillage marqué pour utilisation dans une classe III, division 1 [†] À sécurité intrinsèque Boîtier	Sécurité intrinsèque, IS, I.S., Exi, Exia, pour classe II ou classe III Type 5‡‡	
	Appareillage acceptable pour utilisation dans une zone 20 ou une zone 21§ Sécurité intrinsèque (groupe III) Protection par le boitier (groupe III) Encapsulage (groupe III) Rayonnement optique à sécurité intrinsèque Système optique à verrouillage	ia, ib ta, tb ma, mb op is, avec EPL Da ou Db** op sh, avec EPL Da ou Db**	

Mai 2021

TABLEAU 18 (FIN)

CLASSIFICATION DES AIRES TYPE (DEGRÉ) DE PROTECTION Appareillage acceptable dans une classe II, division 1 Appareillage acceptable dans une classe II, division 2 Appareillage acceptable dans une classe III. division 1 Appareillage marqué pour utilisation dans une classe III. Appareillage acceptable dans une zone 20, une zone 21 ou une zone 22§ Sécurité intrinsèque (groupe III) ia. ib. ic **CLASS III, DIVISION 2** Protection par le boitier (groupe III) ta, tb, tc Boitier pressurisé (groupe III) px, pxb, py, pyb, pz, pzc Encapsulage (groupe III) ma, mb, mc Traçage par résistance électrique 60079-30-1, avec EPL Db ou Dc** Chauffage par traçage à effet pelliculaire CSA C22.2 nº 293.1, avec EPL Db ou Dc** Chauffage par impédance CSA C22.2 nº 293.3, avec EPL Db ou Dc** Rayonnement optique à sécurité intrinsèque op is, avec EPL Da, Db ou Dc*7 Système optique à verrouillage op sh, avec EPL Da, Db ou Dc** Rayonnement optique protégé op pr, avec EPL Db ou Dc**

- ‡« Autre appareil électrique » s'entend de l'appareil électrique conforme à une norme reconnue visant l'appareil électrique industriel qui, en conditions normales de fonctionnement :
- a) ne présente pas de surface suffisamment chaude pour causer l'inflammation; et
- b) ne peut produire d'arcs ou d'étincelles incendiaires.
 - Voir les articles 18-150 2), 18-250 2), J18-150 2) et 3), J18-252, J18-254 et J18-262. « Autre appareil électrique » s'entend également de l'appareillage ou des systèmes acceptables comme autre mode de protection (voir les articles 18-066, 18-070, J18-066 et J18-068).
- § Pour les emplacements de classe II et de classe III, l'appareillage (acceptable pour une zone) est sujet aux limites indiquées :
 - a) aux articles J18-054 2) et J18-054 3) pour la classe II; et
 - b) à l'article J18-054 4) pour la classe III.
 - L'appareillage du groupe IIIA est inacceptable dans les emplacements de classe II.
- ** L'appareillage portant un marquage indiquant ces types de protection est offert pour d'autres degrés de protection qui ne portent pas le marquage Ex.
- †† Le marquage degré de protection prime sur le marquage Type de protection; par exemple, « Ex ia Gb » convient à la zone 1 (mais pas à la zone 0), « Ex op is Db » convient à la zone 21 (mais pas à la zone 20), et « Ex 60079-30-1 Gc » convient à la zone 2 (mais pas à la zone 1). La sélection selon le degré de protection est essentielle à l'utilisation en toute sécurité de cet appareillage.
- ## Dans la classe III, division I, les interrupteurs, les contrôleurs, les disjoncteurs, les fusibles, les transformateurs de commande, les résistances, l'appareillage utilitaire (fixe et portable), les grues et palans électriques et appareillage similaire peuvent être logés dans des boitiers de type 5.

Note: Ce tableau montre le système de classification des aires la colonne de gauche et l'appareillage permis dans la colonne de droite. L'appareillage classé selon le système de zones convient aux emplacements classés selon le système de classe/division, et inversement. Cela est indiqué par le libellé « Appareillage convenant pour ... ». Par exemple, dans des emplacements de classe I, division 1, « appareillage acceptable dans une zone 0 » signifie que tous les appareillages énumérés sous zone 0 peuvent être utilisés.

8

^{* «} da » est limité aux détecteurs de gaz combustibles portatifs.

[†] À l'exception d'un appareillage à sécurité intrinsèque, l'appareillage utilisé dans une classe XX, un emplacement de division XX n'a pas à porter un marquage avec type de protection - seul l'emplacement ou l'appareillage a la permission d'être installé.